



INSPECTION DES ALIMENTS

[Inspection des aliments](#) > [Condamnations](#) > Liste des contrevenants

Version imprimable

- ▶ Accueil
- ▶ Sécurité des aliments
- ▶ Plaintes
- ▶ Inspections
- ▶ **Condamnations**
- ▶ Service aux exploitants
- ▶ Bref historique
- ▶ Faits saillants annuels
- ▶ Pour nous joindre

.....
Plan du site

ARCHIVES

Consultez la liste des contrevenants des mois précédents.

Sélectionnez:

mois

2012

Liste des contrevenants condamnés

Liste des contrevenants

Mots-clés :

Critères :

Choisir un critère:

RECHERCHER

Février 2012

124643 CANADA INC. PRODUITS ALIMENTAIRES ORIENTAL ENR

6909 Rue Marconi
Montréal

Produits à base de protéines végétales

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	14 septembre 2010	15 février 2012	1000 \$

3986829 CANADA INC. RESTAURANT FUNG SHING

1102 Boul. Saint-Laurent Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	15 juin 2011	08 février 2012	2200 \$
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	15 juin 2011	08 février 2012	2500 \$

**9037-5155 QUEBEC INC.
RESTAURANT ETOILES DES INDES
ENR.**

1806 Rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	19 avril 2011	23 février 2012	2000 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	22 décembre 2010	23 février 2012	1000 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	22 décembre 2010	23 février 2012	2000 \$
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage	19 avril 2011	23 février 2012	250 \$

du matériel et de l'équipement doivent:
porter un bonnet ou une résille propre
qui recouvre entièrement les cheveux;
porter un couvre-barbe propre qui
recouvre entièrement la barbe.

**9157-6561 QUEBEC INC.
EGGSPECTION**

201 Rue Saint-Jacques
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	14 avril 2011	24 février 2012	3000 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	02 mars 2010	24 février 2012	1500 \$

**9161-4941 QUEBEC INC.
RESTAURANT EATZ ENCORE**

4824 Rue Sherbrooke Ouest
Westmount

Épicerie avec préparation

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	27 octobre 2010	17 février 2012	1000 \$

**9175-1941 QUEBEC INC.
RESTAURANT FIORE**

977 Rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais	01 décembre 2009	02 février 2012	1000 \$

entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.

Le produit périssable vendu chaud ou servi chaud au consommateur doit être gardé à une température interne d'au moins 60°C jusqu'à sa livraison.	13 janvier 2011	02 février 2012	1500 \$
--	-----------------	-----------------	---------

**9183-4853 QUEBEC INC.
SUPER MARCHÉ B.K.**

690 Rue Jean-Talon Ouest
Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	23 février 2011	29 février 2012	1000 \$

**Krzysztof
RESTAURANT EATZ ENCORE**

4824 Rue Sherbrooke Ouest
Westmount

Épicerie avec préparation

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Il est interdit d'entraver le travail d'une personne autorisée dans l'exercice de ses fonctions, de l'induire en erreur ou de tenter de le faire, de négliger ou de refuser de lui obéir. Cette personne doit, sur demande, s'identifier et exhiber un certificat, signé par le ministre, attestant sa qualité.	26 octobre 2010	17 février 2012	1500 \$

**WANG LIN
RESTAURANT ALIMENTS LIN & LIN**

1123 Rue Beaubien Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Nul ne peut préparer, détenir en vue de	27 janvier 2010	09 février 2012	1500 \$

la vente ou de la fourniture de services moyennant rémunération, recevoir, acheter pour fins de revente, mettre en vente ou en dépôt, vendre, donner à des fins promotionnelles, transporter, faire transporter ou accepter pour transport, tout produit destiné à la consommation humaine qui est impropre à cette consommation, qui est altéré de manière à le rendre impropre à cette consommation, dont l'innocuité n'est pas assurée pour cette consommation ou qui n'est pas conforme aux exigences de la présente loi et des règlements.

Total : 9 contrevenants

22950 \$